Les enjeux de la CAP

Des représentants Force Ouvrière issus des trois corps fusionnés, c'est l'assurance d'avoir des hommes et des femmes à vos côtés dans les moments importants de votre carrière pour défendre vos intérêts.

Déterminés, pragmatiques et loyaux, les élus Force Ouvrière porteront vos revendications égitimes, animés par la liberté et l'indépendance qui ont toujours prévalu à

Ils continueront à défendre le service public,

les services, les missions, les emplois, le statut et le collectif au service de l'individu.

une CAP nationale égalitaire

La CAP comprend un nombre égal de représentants du personnel et de l'administration, elle est compétente pour toutes les questions relatives à la carrière des

- titularisations
- · promotions, bonification,
- sanctions disciplinaires.

Profitant de la fusion et donc de l'augmentation de la taille des corps, la DRH envisage de mettre en place une CAP par

Force Ouvrière revendique le maintien de la seule CAP Nationale, au nom de l'égalité de traitement que ses représentants défendent.

une défense personnalisée

De la préparation au suivi en passant par la défense des dossiers (mutation, promotion, etc...), vos élus vous défendent avec l'appui

Ils vous informent en temps utile de tout ce qui concerne le corps et vous conseillent pour vos démarches personnelles de carrière. Les élus Force Ouvrière font valoir vos droits en s'appuyant sur vos situations personnelles, au- delà des avis rendus par les discussion au cas par cas, incluant tous les facteurs humains, car chaque situation est défendable au-delà des seuls critères

un scrutin décisif

<u>Un scrutin crucial</u>: les hommes et les femmes que vous allez élire seront le contrepoids d'une administration obnubilée par les seules restrictions budgétaires. Les élus Force Ouvrière qui siègent dans cette commission sont aussi force de proposition et négociateurs face à

Pugnaces et convaincus, ils tiendront ce rôle. <u>Un mandat très court</u> : c'est une période durant laquelle se définiront les modalités de gestion du nouveau corps, car vous revoterez avec l'ensemble des corps de la Fonction Publique en 2014.

une force historique

Force Ouvrière a toujours obtenu des avancées dans les corps où elle est majoritaire à la CAP. Présente dans les CAP de tous les corps de la filière technique, Force Ouvrière est la seule cette filière de la catégorie C à la catégorie A. Forte de cette unité et porteuse d'un même objectif d'évolution de carrière pour les agents qu'elle représente, Force Ouvrière met tout en œuvre pour faire évoluer les





Sélim MENTALECHETAZ

Jean-Paul BIGOT

Hamidou MADI M'COLO

Superieurs

echniciens



Superieurs

Michel CARDOT





andrine FOURCHER-MICHELIN

Jean-Pierre MOREAU







Sébastien BRICH









Jean-Louis MOUNIER



DRIEA / UT 92

Thierry GREBOT







Pour un avenir meilleur

Elections CAP Technicien Supérieur du Développement Durable

Les fusions de corps sont engagées depuis 2005 dans différents ministères. Le MEEDDAT, puis le MEEDTL ont commencé les leurs en 2010, pour finir avec le MEDDE/METL qui a signé le décret portant création du corps des TSDD le 10 septembre 2012.

FORCE OUVRIERE a, dès le début, dénoncé ce processus qui émanait d'une décision unilatérale de l'Administration. Cette fusion porte la réforme de la catégorie B avec le Nouvel Espace Statutaire (NES) et cache en réalité la réduction de nombre de corps de la Fonction Publique.

L'administration a présenté cette fusion comme logique au regard des missions effectuées par les différents corps, mais FORCE OUVRIERE constate aujourd'hui que cette réforme s'est faite sur le dos des agents, à coût nul.

Très peu d'agents atteindront les indices sommitaux. La grande majorité des agents bénéficieront de quelques points d'indice en échange d'un allongement de carrière.

Ce NES, signé en 2008 par l'UNSA et soutenu par la CFDT, se révèle être une escroquerie, comme celle des accords Jacob signés par les mêmes organisations syndicales, ayant les mêmes conséquences pour les agents : allongement de carrière et gain indiciaire nul pour certains.

L'administration a imposé la fusion des corps pour bénéficier du NES, et mis en place le premier groupe de travail en juin 2010. FORCE OUVRIERE se rend compte rapidement que ce projet est néfaste pour les agents : reclassement discriminatoire, dégradation pour certains avec des B+ qui redeviennent B, perte de l'emploi fonctionnel sans reclassement en catégorie A et pour tous, perte d'ancienneté.

Certains corps se voient même sacrifiés et morcelés entre la filière technique et administrative. FORCE OUVRIERE s'est opposé à la fusion, non par dogmatisme, mais parce qu'elle n'apporte que frustration chez les agents.

L'entrée dans le NES pouvait se faire sans cette fusion, ce que reconnaîtra la ministre au grand dam des organisations syndicales qui ont soutenu cette fusion sous prétexte que les futurs retraités l'attendaient pour obtenir leur reclassement avant leur départ, quitte à sacrifier le plus grand nombre d'agents.

Maintenant, le décret est paru. Les techniciens supérieurs du développement durable se rendent compte, avec la publication de leurs arrêtés, que FORCE OUVRIERE avait raison de se battre contre cette fusion, malheureusement seul.

Les promesses ne sont pas tenues, l'harmonisation des régimes indemnitaires n'est pas appliquée immédiatement mais sur plusieurs années (ISS et IHTS).

Si les problèmes catégoriels sont importants, le recrutement et la gestion du corps le sont aussi! La gestion risque de prendre le même chemin dramatique que la fusion.

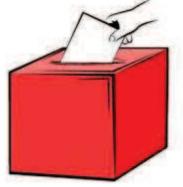
FORCE OUVRIERE N'EST PAS LE SYNDICAT QUI ACCOMPAGNE FORCE OUVRIERE EST LE SYNDICAT QUI REVENDIQUE POUR DEFENDRE L'AVENIR DES TSDD **VOTEZ FORCE OUVRIERE**

FEETS-FO

46, rue des petites écuries - 75010 PARIS

Téléphone: 01 44 83 86 20 - télécopie: 01 48 24 38 32 - mail: contact@fets-fo.fr - www.fets-fo.fr







Défendre nos missions

Si l'idée du maintien d'une filière technique de la catégorie B dans notre ministère par la constitution du corps des Techniciens Supérieurs du Développement Durable est louable, encore faut-il donner les moyens et un avenir à cette filière technique. Force Ouvrière défend le devenir de notre ministère et de ses missions, en étant fortement impliqué sur les dossiers de transfert des services et le devenir des missions essentielles à un service public de qualité pour tous.

Missions ADS - ATESAT

Ces missions de solidarité auprès des collectivités locales, sont essentielles à la cohésion sociale de notre pays. Elles permettent à tout citoyen d'avoir accès à un service public de qualité, et d'apporter une aide technique fiable, de qualité, indépendante et financièrement accessible aux collectivités. Force Ouvrière s'est impliqué fortement dans les actions pour dénoncer l'abandon de ces missions en alertant les élus par un courrier, puis avec des tracts lors du 95e congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France à Paris le 20 novembre dernier. Beaucoup de Maires ont été attentifs à notre démarche et ont demandé des éclaircissements sur l'abandon des missions ATESAT et ADS.

Défendre nos services

Toutes ces actions ont obligé la Ministre

à ouvrir un groupe de travail sur l'avenir

de l'ADS et l'ATESAT.

DDT-DREAL

La réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE) bouleverse les services à tous les niveaux, impactant aussi bien les DREAL et les DDI avec la mutualisation de nombreuses fonctions support comme la création des Pôles Support Intégré (PSI) et des Services Départementaux des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC).

Mais une réforme en cache plusieurs: RGPP, MAP, abandon de mission, etc...

Établissement Public Administratif VNF

Si les missions ATESAT et ADS sont en danger, la transformation des services déconcentrés en établissement publics présente des risques.

Force Ouvrière n'a pas signé le protocole pour le transfert des services de navigation à l'établissement public VNF, car aucune garantie n'était apportée ni sur le maintien des effectifs, ni sur la structure de l'établissement en EPA. Les organisations syndicales signataires du protocole n'ont rien suivi! Puisque la cartographie des emplois, point essentiel du protocole n'a été présenté qu'un mois avant le transfert des agents à ...

La charte de gestion

Force Ouvrière est opposé à une charte de gestion qui définit des règles pour le recrutement, la formation, les mutations, les promotions basées sur des critères aléatoires comme les entretiens professionnels, qui pour certains ne sont même pas réalisés.

un enjeu capital du mandat

En matière de gestion de carrière, le projet présenté par la DRH est un recul par rapport à ce qui existe :

- promotions fondées sur les entretiens professionnels ou sur le nombre de postes occupés dans la carrière
- affaiblissement du critère d'ancienneté et de qualification
- obligation de mobilité à chaque changement de grade
- 4 ou 5 ans minimum requis sur un poste avant mutation

Le projet de charte de gestion vu par la DRH, ce n'est pas les mêmes droits pour tous, mais la même régression pour tous.

la transparence avant tout

Depuis 2009, aucun procès-verbal de CAP n'a été présenté pour approbation aux élus de la CAP. La transparence commence là.

Avant même d'imposer une charte de gestion pour une soi-disante transparence, il faudrait déjà que l'administration le soit plus lors des CAP :

- critères de promotions clairs et objectifs
- révision annuelle de ces critères
- stop aux pré-CAP qui valident des promotions sans que les débats ne soient inscrits aux PV
- seule la CAP doit être légitime pour débattre des promotions

pour une gestion nationale

Profitant de la fusion et donc de l'augmentation de la taille des corps, la DRH envisage de mettre en place une CAP par zone de gouvernance.

Avec cette réforme, la CAP nationale sera encore compétente pour les seules promotions et pour le reste, elle sera réduite à une instance d'appel.

Force Ouvrière demande le maintien de la seule CAP Nationale, au nom de l'égalité de traitement que ses représentants défendent :

- maintien de la liberté d'appréciation de la CAP, parce que chaque agent a son histoire
- suppression des règles d'ancienneté requise pour obtenir une mutation
- prise en compte de l'expérience pour les promotions
- refus de valoriser la seule mobilité qui ne dépend pas uniquement du choix de l'agent, mais de sa vie familiale et ses contraintes associées, et des offres de postes

La rémunération

La fusion a créé des inégalités au sein du nouveau corps. L'Indemnité Spécifique de Service (ISS) et la Prime de Service et de Rendement (PSR) doivent être ajustées immédiatement.

vers une harmonisation rapide

- augmentation du coefficient ISS des TSPDD, de 13,5 à 16
- augmentation du coef ISS des TSCDD, de 18 à 20, et ainsi éviter une baisse pour les ex-EF
- intégration des 20 points NBI Emplois Fonctionnels dans l'indiciaire
- convergence sur les montants PSR les plus élevés
- compensation de la perte de la GIPA pour les agents éligibles avant les reclassements
- convergence du coef ISS des services à 1,20

pour un objectif commun de revalorisation

- écart de 4 pts entre chaque grade par l'augmentation du coef ISS des TSDD, de 10 à 12
- abandon de la PFR pour la spécialité NSMG par sa transformation en PSR et ISS
- bonification de 4 pts ISS pour les postes anciennement éligibles à l'Emploi Fonctionnel
- augmentation de la PSR des TSDD pour éviter une Perte Sèche de Rémunération des C technique promus à TSDD
- revalorisation de la PPN (Prime de Personnel Navigant)
- droit aux heures supplémentaires (IHTS) pour tout le corps, quel que soit la spécialité
- prime de port d'arme pour la spécialité navigation et contrôle des personnels embarqués
- reconnaissance de la pénibilité par la bonification des 1/5 d'annuités passées en service actif
- maintien et revalorisation du régime indemnitaire

Le statut

Force Ouvrière défend le statut général et les statuts particuliers.

pour des réformes constructives et valorisantes

Force Ouvrière, opposé aux multiples régressions que le Nouvel Espace Statutaire allait faire subir aux agents, n'a pas fait partie des signataires de la réforme.

Avec le NES, la Fonction Publique a rallongé les carrières pour coller au recul de l'âge de la retraite : là où deux ans suffisaient pour gravir un échelon, il en faut désormais trois, et par ailleurs, le NES n'a pas intégré l'équivalence des fonctions dans les reclassements.

Avec le NES, l'administration a imposé la fusion. Fusion comptable, destructrice, dénoncée hier par Force Ouvrière et également aujourd'hui par nos ministres qui ont pourtant signé le décret, pressés par certaines organisations syndicales et la DRH.

une défense de tous les jours

À tous les niveaux, dans les deux Ministères et à la Fonction Publique, Force Ouvrière agit sans relâche pour :

- revaloriser la grille indiciaire
- augmenter la valeur du point d'indice
- obtenir des ratios promus/promouvables permettant aux TSDD d'atteindre le dernier échelon du dernier niveau de grade
- ouvrir des accès à la catégorie A
- maintenir une gestion nationale du corps plutôt que la gestion par zone de gouvernance que nos ministères veulent mettre en place

La carrière

Le NES a imposé un allongement et un ralentissement de la carrière ainsi que de nouvelles modalités de recrutements et d'avancement.

un recrutement solide

- prise en compte, dans les épreuves, des différents domaines et missions exercées
- concours de niveau bac suivi d'une formation de 2 ans pour accéder au grade de TSPDD de niveau bac+2
- publicité des concours plus dynamique et valorisant les multiples métiers des TSDD

pour un véritable déroulement de carrière

- plus grande transparence sur l'harmonisation des DREAL
- remontée des listes de tous les promouvables par DREAL au niveau national
- conservation de l'ancienneté en sommet de grade
- non obligation de mobilité géographique pour toutes promotions, internes ou par concours
- fixation de taux promus/promouvables élevés pour que chacun puisse dérouler une carrière du 1er niveau au dernier niveau du corps
- véritables débouchés pérennes vers la catégorie A, au-delà du simple doublement de promotions qui n'est que transitoire
- reconnaissance des carrières déroulées dans l'ancien corps pour compenser le reclassement défavorable des agents des 2 premiers niveaux et des Emplois Fonctionnels
- prise en compte de l'obtention du concours pivot dans l'ancien corps (B à B+)

par une formation adéquate

- formation prise de poste pour chaque nouveau poste pour acquérir les compétences et non obligation de compétences préalable pour obtenir un nouveau poste
- formation initiale pour tous les nouveaux arrivants dans le corps
- maintien des formations par spécialités, en plus du tronc commun, avec des programmes dans l'intérêt des agents et des missions
- titre unique pour toutes les spécialités, surtout quand une mutation peut donner lieu à un changement de spécialité
- préparations aux concours pour tous et adaptées aux nouveaux concours

Défendre nos missions, nos services (suite)

l'établissement public.

Elles ont signé la suppression de 121 emplois et le recrutement de saisonniers.

Force Ouvrière était échaudé par les négociations sur l'EPA VNF, ce qui a permis d'être encore plus vigilant pour la création du CEREMA (Centre d'expertise des risques, de l'environnement, des mobilités et de l'aménagement).

CEREMA

Plusieurs réunions avec les cabinets du METL et du MEDDE a permis à Force Ouvrière de leur faire comprendre et admettre ses positions et ses craintes sur la viabilité du futur EPA. Le cabinet de la ministre finira par être convaincu et remettra le dossier en discussion, en intégrant les propositions Force Ouvrière :

- création de l'établissement par la loi, afin de permettre la coopération entre personnes publiques, de même que la gouvernance partagée entre État et collectivités territoriales, mais aussi la clarification de la question ATESAT qui doit rester uniquement des missions d'appui.
- introduction de la dimension territoriale du CEREMA et la confirmation des missions régaliennes pour l'établissement avec une extension des prestations d'ingénierie non limitées à l'expertise.
- organisation de l'articulation avec les autres établissements, les services de l'État et les collectivités locales, avec un contrôle ministériel sur la gestion des effectifs du CEREMA pour 2013.

Tous ces amendements proposés par Force Ouvrière ont fait évoluer le dossier. Les conditions nécessaires pour que notre organisation syndicale puisse signer le protocole étaient réunies.

DIR

Les directions interdépartementales des routes sont en danger, via le prochain acte III de la décentralisation ou le transfert aux sociétés privées d'autoroutes à qui l'État a déjà donné les tronçons de routes orphelines. Force Ouvrière s'oppose à ces transferts ou à une privatisation. Force Ouvrière exige le maintien de ces

POUR UNE TECHNICITE PERENNE DANS NOTRE MINISTERE

services dans les services déconcentrés

du ministère.

VOTEZ
FORCE OUVRIERE